

Le collège reste ouvert de 12h30 à 14h00 pour les demi-pensionnaires.

Deux formules sont proposées :

- Inscription régulière (statut de demi-pensionnaire) : c'est-à-dire, pendant au minimum un mois. Le règlement s'effectue, en même temps que le règlement de la contribution des familles.

Tout changement de régime doit être notifié par écrit au plus tard le 15 du mois précédent au secrétariat.

En cas d'absence pour une maladie d'une durée égale ou supérieure à une semaine, justifiée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension sont remboursées, après demande écrite de la famille. En cas de départ pour cas de force majeure ou d'exclusion définitive, le remboursement intervient à compter du premier jour qui suit celle-ci.

Tarif Inscription régulière (demi-pensionnaire) : 6,00 € / repas

Entourer les jours de présence :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

N.B. : Les départs en vacances anticipés étant interdits, les repas ne sont évidemment pas remboursés.

- Inscription occasionnelle : l'achat d'un carnet (5 repas) est obligatoire. Le règlement s'effectue sur présentation de la facture.

Tarif Inscription occasionnelle : 6,90 € / repas (34,50 € le carnet)

Le/...../.....

SIGNATURE

Le collège reste ouvert de 12h30 à 14h00 pour les demi-pensionnaires.

Deux formules sont proposées :

- Inscription régulière (statut de demi-pensionnaire) : c'est-à-dire, pendant au minimum un mois. Le règlement s'effectue, en même temps que le règlement de la contribution des familles.

Tout changement de régime doit être notifié par écrit au plus tard le 15 du mois précédent au secrétariat.

En cas d'absence pour une maladie d'une durée égale ou supérieure à une semaine, justifiée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension sont remboursées, après demande écrite de la famille. En cas de départ pour cas de force majeure ou d'exclusion définitive, le remboursement intervient à compter du premier jour qui suit celle-ci.

Tarif Inscription régulière (demi-pensionnaire) : 6,00 € / repas

Entourer les jours de présence :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

N.B. : Les départs en vacances anticipés étant interdits, les repas ne sont évidemment pas remboursés.

- Inscription occasionnelle : l'achat d'un carnet (5 repas) est obligatoire. Le règlement s'effectue sur présentation de la facture.

Tarif Inscription occasionnelle : 6,90 € / repas (34,50 € le carnet)

Le/...../.....

SIGNATURE